

**SPL MICROTECHNIQUES**  
**Appel à projets UCIP 2002**  
**Participation financière de la C.A.G.B. à la mise en place du projet par**  
**l'Agence Régionale d'Intelligence Economique (ARIE)**

**Rapporteur : M. Le Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°2</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 22/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

### **1. Le contexte**

Chaque année le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) lance un appel à projets dit UCIP : « Utilisation Collective d'Internet par les PME ».

Cet appel à projet, et les réponses correspondantes, visent à :

- développer des usages dynamiques d'internet, réellement utiles pour l'activité de l'entreprise afin de lui permettre de réduire ses coûts et ses délais, de rendre un meilleur service au client...
- développer des coopérations interentreprises,
- renforcer les capacités de veille juridique, technologique, environnementale et commerciale

*Pour rappel, en 2000, le District avec la CCI du Doubs avaient conjointement répondu au tout 1<sup>er</sup> appel à projet UCIP, et n'avaient alors pas été retenus.*

*En 2001, l'association MICRONORA avec l'appui de la CCI ont à leur tour répondu, sans que le projet ne soit là encore retenu.*

### **2. Le projet**

#### **Objectifs**

Il s'agit de développer une solution, un outil favorisant le partage et la valorisation de l'information au service d'une ou plusieurs communautés professionnelles.

Ainsi, la communauté micro technicienne disposera d'un outil dédié à la réflexion collective, à la gestion de projets communs, à la capitalisation des connaissances et à l'écoute active de l'environnement économique.

L'outil internet proposé sera constitué de deux sous-ensembles afin de répondre :

- d'une part, à une démarche collective (plate-forme collaborative),
- et d'autre part, à une exploitation des données au sein du processus de décision de chacune des entreprises fédérées (workflow intranet)

La réalisation de cette application contribuera à l'utilisation des technologies internet par des groupes d'entreprises micro techniciennes en cours de constitution au travers de l'action de veille économique actuellement en cours (cf. action présentée à la commission du 23 août dernier)

### Les vocations de l'outil :

- organiser les processus de coopération, la réflexion collective, et plus globalement la mise en réseau des PME,
- assurer la mise à disposition et la diffusion d'informations à caractère stratégique,
- contribuer au partage des connaissances et à leur prise en compte par chaque entité du réseau.

Si ce projet est retenu par le MINEFI il permettra de doter les collectifs d'entreprises en cours de sensibilisation à la veille économique dans le cadre du SPL microtechnique (action présentée à la commission du 23 août dernier)

### Les fonctionnalités proposés :

- accès à un portail librement paramétrable,
- Connexion à des bases de données sécurisées et actualisées,
- Gestion et traitement des informations qualifiées,
- Consultation de fichiers communs,
- Diffusion d'alertes ciblées au sein des entités mobilisées,
- Traçabilité et suivi des échanges dans le cadre de projets communs
- Gestion de groupes d'échanges thématiques.

### Le phasage, les partenaires et le plan de financement

La conduite du projet, s'il est retenu par le ministère, sera piloté par l'ARIE qui propose 3 grandes étapes opérationnelles :

Etape n°1 : Etude et conception de Nov.2002 à Février 2003

Etape n°2 : Développement-programmation de l'outil, de mars à juin 2003

Etape n°3 : Ouverture pour test de juillet 2003 à septembre 2003, et production opérationnelle à compter d'octobre 2003 avec évaluation continue jusqu'en Oct. 2004.

Emplois HT en € sur 2 ans		Ressources HT en € sur 2 ans (à compter de 2003)	
Etude, conception, développement	103 475	CAGB	11 351
Achat de bases de données	18 000	ADED	29 786
Recherche informations technologiques	32 900	Entreprise	20 695
		Lunetiers du Jura	15 355,5
		ETAT (50%)	77 187,5
TOTAL	154 375	TOTAL	154 375

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ce projet et décide d'attribuer une aide financière de la C.A.G.B. d'un montant de 11 351 € H.T, soit 13 576 € T.T.C..**

Pour extrait conforme,

Le Président